

COMPTE-RENDU DU 13 Janvier 2021

PRESENTS :Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Jean PUY, Savinien DANTAN, Marie-Laure GIRONDE, Didier LAMBERT, Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER, Michaël PANO, Jean-Louis RAES, Alain RENOULD.

Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2° Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2021

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 dans la limite de 39.731,00 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) :

Dépenses prévisibles

Chapitre article	Nature	Montant
20 – 2031	Mission AOERP – Veritas	2.000,00 €
20 – 2051	Cession licences logiciels JVS	2.026,56 €
23 – 2313	Fourniture et pose d'un limiteur de son	2.764,00 €
23 – 2313	Electricité cuisine	4.896,32 €
23 – 2313	Bloc toilette	10.469,45 €
23 – 2313	Fourniture de plinthe	101,52 €
23 – 2313	Plan évacuation	116,40 €
23 – 2313	Signalétique	90,48 €
	Total	22 464,73 €

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2021.

3° Suppression du poste de secrétaire de mairie sur le grade de "secrétaire de mairie"

Mme le maire rappelle que le poste de secrétaire de mairie sur le grade "secrétaire de mairie" dont Maryse Simonin était titulaire est vacant depuis son départ en retraite le 1er juillet 2020.

Comme le grade "secrétaire de mairie" est en voie d'extinction, il a été créé un poste de secrétaire de mairie sur le grade " adjoint administratif principal de première classe".

Il est donc nécessaire de supprimer le poste dont Maryse Simonin était titulaire.

Après l'avis favorable du comité technique du 11/12/2020, Mme le maire propose au conseil municipal la suppression de ce poste.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

4° Décision concernant la maison dite "ancien presbytère" située au 11 rue Haute

Mme le maire rappelle la discussion à ce sujet lors de la réunion de conseil précédente et la décision à prendre entre "engager des travaux relativement importants avant de pouvoir relouer la maison" ou "mettre en vente la maison". Mme le maire précise qu'il n'est pas possible d'obtenir de subventions pour les travaux à partir du moment où la maison est destinée à être louée.

Pour l'instant le prix de vente a été estimé par deux agences immobilières avec des estimations très différentes (65 000 € pour l'une et 90 000 / 100 000 € pour une autre, prix net vendeur).

Mme le maire soumet à la délibération du conseil la décision de mettre en vente la maison ou pas. Le vote se déroule à bulletins secrets.

Par dix voies pour et une abstention le conseil décide de la mise en vente de la maison,

et donne pouvoir à Mme le maire d'engager toutes les démarches pour cette mise en vente. Au vu des divergences d'estimation une troisième agence immobilière devra être sollicitée. Une mise en vente par les soins propres de la municipalité n'est pas non plus exclue.

4° Questions diverses

Travaux salle des fêtes :

Les travaux sont maintenant presque terminés. Il reste à faire :

- Deux luminaires d'ambiance à poser dans la salle et un au dessus de la porte de secours
- Un coffre à poser par Cotelec pour cacher une tuyauterie dans les sanitaires
- Des arrêts de porte à poser
- L'habillage du dessous de la scène (qui ne pouvait pas être peint pour des problèmes d'humidité) qui sera effectué par nous-mêmes.
- Des travaux de terrassement derrière la salle des fêtes pour l'issue de secours.
- Le seuil d'entrée à mettre à niveau pour la conformité de l'accès par fauteuil roulant.

Le bureau Veritas, chargé de valider les travaux effectués concernant la sécurité et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, permettant d'obtenir l'autorisation pour la salle des fêtes de recevoir du public, a commencé sa mission. Après la remise de leur rapport, ce sera au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) d'intervenir.

Situation de notre employé communal Denis Mularz :

Il n'est plus en arrêt de travail mais aujourd'hui en congés payés. En 2020, il n'avait pris aucune journée et il lui reste donc cinq semaines de congés payés à prendre. A la suite de cela, il souhaite reprendre le travail en mi-temps thérapeutique. Les démarches (compliquées) sont en cours.

Problème des chats errants :

Mme le maire a contacté la fondation "30 millions d'amis" qui peut accompagner la municipalité dans une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. La commune devant s'engager à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification.

A ce jour une seule personne s'est plainte dans le village de l'existence de chats errants.

La question de ce que doit faire la municipalité reste en suspend.

